Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lycée Jean de Pange

académie Nancy - Metz

16 rue du lycée
57200 SARREGUEMINES

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

ARTICLE 1er - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet **le marché de la fourniture de pains pour l'année scolaire 2019/2020,** selon les caractéristiques suivantes :

Durée du marché	du 02/09/2019 au 03/07/2020
Quantités	- 110 000 petits pains de 30 g (+/- 20%) - 5 000 pains kebab et hamburger (+/- 20%) - 600 baguettes (+/- 20%)
Hygiène	Respect des normes HACCP
Livraisons	Jours de livraison : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi Heures de livraison : le matin, au plus tard pour 10h30 En période scolaire uniquement (180 jours au total)

Chaque candidat :
- fera une offre correspondant aux demandes exposées pour chaque ligne d'article
- s'engage à fournir les échantillons demandés pour la commission de dégustation

Prestations comprises dans le prix :

- transport de la marchandise
- conditionnement dans des bacs propres ou dans des sacs en papier.

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

Le présent marché fait l'objet d'une procédure adaptée, régie par les articles 28 et 40 du code des marchés publics.

La date limite de remise des offres est fixée au ***vendredi 21 juin 2019.***
Une commission de dégustation se tiendra en semaine 26, les candidats répondant à l'appel d'offre s'engagent à fournir des échantillons de leurs produits. L'établissement leur communiquera les détails ultérieurement.

ARTICLE 3 - Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- L'offre de prix ou devis
- le présent cahier des clauses administratives particulières
- la déclaration sur l'honneur
- le bon de commande

ARTICLE 4 - Lieu de livraison et d'installation

La livraison se fera par l'entrée fournisseurs du lycée, rue de la Montagne à Sarreguemines (entre les numéros 53 et 55).

ARTICLE 5 – Modalités d'établissement des prix

Les prix s'entendent fermes et non révisables.

ARTICLE 6 – Conditions de paiement

1. Le paiement

Le paiement s'effectuera par virement bancaire ou postal dans un délai maximum de 30 jours à réception des factures.

2. Facturation

Les factures seront établies en 2 exemplaires originaux portant les indications suivantes :

- nom et adresse du créancier
- numéro et date du bon de commande
- numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement
- désignation de la prestation
- taux et montant de la TVA
- montant total HT et TTC
- date de la facturation.

ARTICLE 7 – Critères d'attribution du marché

- Qualité des produits 60 %
- Prix 40 %

Sarreguemines, le.....

Vu et accepté,

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lycée Jean de Pange

académie Nancy - Metz

16 rue du lycée
57200 SARREGUEMINES

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur, en application des articles 43, 44, 44-1 et 46 du Code des Marchés Publics :

- avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du Code des Marchés Publics ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- n'avoir pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate

Nom et qualité du signataire

Cachet de l'entreprise